



La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

La « pagaille » parlementaire constatée jusqu'à une période récente semble, concernant les PLF et PLFSS, prendre une tournure plus propice à déboucher sur une décision qui devrait permettre, avant la fin de l'année - date Constitutionnelle - de pouvoir engager l'année 2026 avec des budgets en ordre de marche ! Sauf que, pour notre corps social, l'incertitude de voir aboutir nos principales revendications que sont la revalorisation des retraites et le maintien de l'abattement fiscal de 10% demeura jusqu'au dernier moment. Enfin, nous constatons positivement qu'en ce qui concerne la suspension de la réforme de 2023, le sujet d'une évolution de notre système de retraite tel que nous le défendons depuis de très nombreuses années, notamment pour un système universel à points et la suppression de l'âge légal de départ semble, a minima médiatiquement, devoir prendre le chemin de nos propositions.

Le Président, Pierre Erbs

Réunion du Bureau « Spécial PLFSS 2026 » du 21 octobre 2025

Position de la CFR sur le PLFSS 2026 : Ce Bureau exceptionnel, consacré à « balayer » les 10 articles du PLFSS plus particulièrement relatifs aux retraites a conclu sur l'élaboration de deux textes : un communiqué de presse (voir annexe 1) et une lettre à destination des Présidents de groupe politique à l'Assemblée nationale (voir annexe 2).

Réunion du Bureau du 3 novembre 2025

Actualités : Le Bureau restera vigilant quant aux débats au Parlement sur les PLF et PLFSS concernant les mesures affectant les retraités dont, notamment, la non-indexation des pensions, le gel des seuils de la CSG, la suppression de l'abattement de 10% pour lesquelles il continue à ferment s'opposer. Il prend bonne note de l'ouverture du Premier ministre se disant favorable à un amendement rétablissant l'indexation des retraites pour 2026.

Groupe « Capitalisation » : Le texte produit par le groupe est validé ; il fera l'objet d'une insertion sur le site.

Réunion des Délégués CFR en visio : La réunion s'est bien déroulée avec de nombreuses questions évoquées dont celle de l'appel au recrutement qui reste une nécessité permanente et utile pour la représentation de la CFR.

Dates des Réunions de Bureau pour 2026 : Toutes à 14 heures, sont retenus les : 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 15 juin, 6 juillet, 31 août, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre et 14 décembre. Pour l'AG : 18 juin à 14 h.

Questions diverses : Une relance du webinaire SPDA/CDCA du 13 novembre prochain est programmée pour le 7/11. La directive Européenne sur le permis de conduire pose des questions sur les obligations médicales qu'elle contient, notamment au regard des préoccupations concernant le rôle du médecin référent. Le texte définitif est attendu.

Commission « Retraite » du 3 novembre 2025

Actualités retraites : La situation politique actuelle : pas de décision à l'issue des débats budgétaires en cours à date, n'enclenche pas la CFR - dans l'immédiat - à prendre position mais à adopter une veille de tous les instants, notamment en saturant l'espace médiatique avec la multiplication des posts « LinkedIn » signés du Président, qui doivent être diffusés dans les propres réseaux des Associations et Fédérations et partagés à titre individuel, ce qui améliore la notoriété de la CFR avec, pour résultat actuel, une plus forte sollicitation des médias (cf. P. Erbs sur France Info).

Décision Agirc-Arrco : La non-revalorisation des retraites complémentaires au 1^{er} novembre est considérée comme inadmissible (réserves largement supérieures à 6 mois) car elle porte une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat des retraités. F. Vézier est chargé de rédiger une lettre de protestation à destination des partenaires sociaux membres du Conseil d'administration de l'organisme (voir annexe 3) complétant ainsi le post « LinkedIn » du 28 octobre.

Groupe de travail « Capitalisation » : Le groupe propose que la CFR se prononce contre l'introduction obligatoire d'une part de capitalisation dans les régimes de retraite de base (voir annexe 4).

Questions diverses : M. Riquier attire l'attention des Commissions de la CFR sur la nouvelle directive européenne relative au permis de conduire qui posera des problèmes à ceux qui ont besoin de leur véhicule notamment en zone rurale. J. Bertani est invitée à consulter le site de la CFR pour répondre à sa demande de documents relatifs à la retraite des femmes. A. Combier exprime la préoccupation de la CNRPL sur les textes en cours d'examen relatifs au cumul emploi-retraite qui touche les professions libérales dont les médecins sur le sujet des déserts médicaux.

Webinaire membres CDCA sur le SPDA du 13 novembre 2025

Webinaire sur le Service Public Départemental de l'Autonomie : Le webinaire s'est tenu le 13 novembre en présence de représentantes de la CNSA ; 48 participants sont activement intervenus dans des échanges nourris et avec des retours déjà enregistrés comme positifs. Dans leurs interventions, les deux représentantes de la CNSA ont traité successivement : de la mise en œuvre des politiques publiques d'autonomie, de la structure et des missions du SPDA en soulignant l'importance de la participation des personnes et des représentants des citoyens dans sa gouvernance. Les défis de la communication et de la mise en place du SPDA notamment concernant l'implication des associations locales et des élus locaux ont fait l'objet de réflexions approfondies. Enfin, la proposition de l'organisation d'un nouveau webinaire pour le deuxième trimestre 2026 a été fortement appréciée.

IMPORTANT : Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles



LES POSTS « LinkedIn » du MOIS

NOUVEAU : Dans le but de promouvoir l'information de la CFR en s'abonnant au réseau social « LinkedIn », le Comité de rédaction des réseaux sociaux de la CFR rédige hebdomadairement des posts qui seront dorénavant publiés dans le tableau ci-dessous à la suite des numéros du CFR Échos.

DOMAINES CONCERNÉS	CONTENUS/REVENDICATIONS
La CFR ... Oui à l'effort Non à la discrimination	<p>Suppression ou maintien de l'abattement fiscal de 10%, indexation ou non des pensions, gel des seuils de la CSG ? Les retraités, ayant été particulièrement visés par les dispositions incluses dans les projets de Loi de finances et de Loi de financement de la Sécurité sociale, sont très sensibles à ces atermoiements. Ils voudraient pouvoir mesurer l'impact qu'auront les dispositions incluses dans la loi de finances et dans le budget de la sécurité sociale sur leur situation mais ils sont bien en peine de le faire. Amendements ou rejet du texte en commission, retour au texte d'origine, vote reporté, chaque jour apporte de nouvelles incertitudes. Les débats s'éternisent et il n'est pas sûr que les délais fixés par la Constitution pourront être tenus, auquel cas la situation serait figée comme elle l'a été pour 2025 avec un éventuel recours à des ordonnances pour mettre en place les projets initiaux du gouvernement particulièrement préjudiciables aux retraités.</p> <p>La Confédération Française des Retraités l'a dit et le redit, les retraités sont bien conscients de la situation et des efforts qui devront être consentis. Mais, à entendre les propos que certains persistent à tenir, ils ont le sentiment qu'ils continuent d'être une cible privilégiée et s'élèvent contre toutes les mesures qui constituerait une discrimination à leur encontre.</p> <p style="text-align: right;"><i>3 novembre 2025</i></p>
Autonomie	Pas de post pour ce mois
Emploi des Seniors	Pas de post pour ce mois
Retraite : Des propositions inacceptables ... Les partenaires sociaux doivent montrer leur capacité à gérer ... Une réforme systémique pour sauver la répartition	<p>Que tous ceux qui nous gouvernent soient bien convaincus, les retraités n'accepteront jamais le mauvais sort que les projets de Loi de finances et de financement de la Sécurité sociale voudraient leur faire subir. Ils sont menacés d'une non-indexation de leur retraite en 2026 puis d'une sous-indexation de ces retraites jusqu'en 2030 ! L'abattement fiscal de 10% sur leur retraite serait supprimé. Il faudrait donc qu'ils subissent une double peine, supportant à la fois les mesures qui s'appliqueraient à tous au travers du gel du barème de l'impôt sur le revenu et de la CSG et des mesures qui les ciblent particulièrement. Des retraités qui jusqu'à présent n'étaient pas imposables en raison de la faiblesse de leurs revenus vont le devenir, leur taux de CSG va augmenter. Et pour tous l'érosion du pouvoir d'achat déjà engagée depuis plusieurs années va se poursuivre. Ce que ressentent les retraités, c'est un mépris de leur situation réelle - la retraite moyenne est de 1463€ - et une crainte quant à l'avenir : jusqu'où pourra aller la remise en cause du pacte social qui leur garantissait un minimum de revenu après une vie de travail ?</p> <p>La décision définitive appartient au Parlement et il faut que Députés et Sénateurs soient bien conscients des réactions qui agitent aujourd'hui les retraités et reviennent sur des dispositions inacceptables.</p> <p style="text-align: right;"><i>20 octobre 2025</i></p> <p>Faute d'accord entre les partenaires sociaux, il n'y aura pas de revalorisation au 1er novembre des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO. Et pourtant ces mêmes partenaires sociaux ont signé en 2023 un accord national interprofessionnel qui prévoit la revalorisation des retraites complémentaires au 1er novembre de chaque année en fonction de l'inflation minorée d'un coefficient de soutenabilité et corrigée éventuellement de plus ou moins 0,4%. Système complexe mais qui ne justifie pas une non indexation. Cette non-indexation ne se justifie pas non plus par des raisons prudentielles : les réserves de l'AGIRC-ARRCO atteignent 11 mois de prestations, bien au-delà des 6 mois exigées par une bonne gestion. À quoi servent de telles réserves si ce n'est à assurer la revalorisation des pensions ?</p> <p>Les retraités, menacés par ailleurs d'atteintes multiples à leur pouvoir d'achat, pensaient que leurs retraites complémentaires encadrées par un accord entre partenaires sociaux seraient, elles, préservées. Ils constatent qu'il n'en est rien et qu'ils sont victimes là aussi de décisions prises au mépris de leur situation. Cela sape la confiance qu'ils pouvaient avoir dans leurs régimes complémentaires et dans la capacité des partenaires sociaux à les gérer.</p> <p style="text-align: right;"><i>27 octobre 2025</i></p> <p>C'est un chiffon rouge qu'il faut cesser d'agiter. Au contraire d'une réforme paramétrique, il devient urgent d'engager une réforme systémique conditionnant la retraite non pas à un âge mais à des droits acquis au cours d'une carrière, chacun étant libre de sa décision. C'est dans ce sens que Philippe Aghion, prix Nobel d'économie, préconise de substituer une retraite à points au système actuel. L'équilibre de notre système de retraite est menacé et pourtant la réforme visant à reculer l'âge de la retraite est contestée au point qu'il a été décidé de la geler. Toutes les oppositions se sont focalisées sur ce recul de l'âge de la retraite.</p> <p>Dans un rapport de 2021 un autre prix Nobel d'économie Jean Tirole et Olivier Blanchard avaient eux aussi conseillé une telle réforme. Un projet de loi en mars 2020 allait dans ce sens mais il avait achoppé parce qu'il était accompagné d'un recul de l'âge de la retraite.</p> <p>Aujourd'hui, certains syndicats y semblent également favorables. Alors qu'attendons-nous pour engager cette réforme systémique ? Depuis des années la Confédération Française des Retraités ne cesse de militer pour la mise en place d'un système universel de retraite par points se substituant aux 42 régimes existants. Seule une telle réforme permettra de sauver un système par répartition auquel les Français sont particulièrement attachés.</p> <p style="text-align: right;"><i>30 octobre 2025</i></p>
Santé	Pas de post pour ce mois